

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2034

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Genay

objet : Site de l'ancien stade - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017**Délibération n° 2017-2034**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) : Genay
objet : Site de l'ancien stade - Individualisation partielle d'autorisation de programme
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Genay - Projet urbain partenarial (PUP)- Création voirie entre les rue de la Gare et rue des Ecoles fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Suite au déplacement de son stade municipal, la Commune de Genay a fait part à la Métropole de son intention de réaliser une opération de logements sur le tènement de l'ancien stade Perret situé à l'interface entre le secteur des équipements publics et une zone résidentielle de la ville. Ce projet représente une opportunité pour conforter le centre-bourg. Le foncier, d'environ 14 000 mètres carrés, est maîtrisé en totalité par la Commune de Genay. Le secteur est bien desservi.

La Métropole sera aménageur de l'opération.

Elle acquerra l'ensemble du foncier nécessaire à l'opération à un prix fixé sur la base du bilan de l'opération, l'aménagera et le commercialisera.

Elle assurera le lancement des consultations et le suivi de réalisation des programmes de constructions.

L'organisation d'ensemble du projet d'aménagement, le programme de construction et les équipements d'infrastructure ont été définis en accord avec la Commune de Genay et conformément aux dispositions prévues par le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

Les équipements publics d'infrastructures devront répondre aux principes suivants :

- un maillage viaire par la création d'une voie nouvelle nord/sud (liaison rue des écoles, rue de la gare) qui permettra de desservir l'îlot et de le raccorder aux cheminements piétonniers du secteur en assurant une qualité paysagère au projet,
- une offre de stationnement paysager le long de la voie nouvelle,
- la requalification de la poche de stationnement située au sud du terrain et accessible par la rue des écoles, celle-ci devant permettre l'accueil des bus scolaires,
- un principe de régulation du stationnement pour créer une fonction de dépose minute liée au fonctionnement des écoles.

Le programme de construction prévoit la réalisation de 8 300 mètres carrés de surface de plancher (SdP), répartis de la manière suivante :

- 7 500 mètres carrés de SdP seront affectés à des logements répartis sur des petits collectifs en plots de R+2 ou R+3, dont 30 à 35 % de logements locatifs sociaux et répondront à un principe de mixité intergénérationnelle et sociale, en ménageant des produits destinés aux familles, aux jeunes actifs et aux personnes âgées,

- 800 mètres carrés de SdP en rez-de-chaussée seront dédiés à des activités.

Le bilan global prévisionnel de l'opération est équilibré en dépenses et en recettes et a été évalué à 2 873 238 € TTC.

Afin de préciser les conditions de réalisation du projet, des études de faisabilité sont rendues nécessaires, au nombre desquelles une étude de marché pour un programme mixte intergénérationnel, un diagnostic amiante des voies existantes, une étude géotechnique, un diagnostic de la pollution des sols, un plan de géomètre et une étude circulation et stationnement.

À l'appui de ces études, une mission d'élaboration du plan de composition, des prescriptions du cahier des prescriptions architecturales urbaines environnementales et paysagères (CPAUEP) et des fiches de lots seront lancées en 2017.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme correspond au financement de ces études pour un montant total de 150 000 € TTC.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- les études de faisabilité et les missions d'élaboration du plan de composition, des prescriptions du CPAUEP et des fiches de lots seront lancées en 2017,
- la consultation des opérateurs pour la réalisation des lots pourra débuter en 2018,
- les études de maîtrise d'œuvre seront produites en 2018-2019,
- la consultation des entreprises pour les travaux des espaces publics suivra en 2019-2020,
- le démarrage des travaux est prévu en 2020-2021.

Des autorisations de programmes complémentaires seront sollicitées en 2018, au stade de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux et afin d'acquérir le foncier communal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études de faisabilité pour l'aménagement du site de l'ancien stade de Genay.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains sur l'opération n° 0P06O5403 - Genay : PUP - Création voirie entre rue de la Gare et rue des Ecoles, pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2017,
- 50 000 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.